

PROCÈS-VERBAL

DU

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE

DE

SAINTE-MICHEL,

Tenu à l'Archevêché, le vingt-six Août, mil huit cent cinquante-deux.



Présidence de Sa Grandeur Mousieur l'Archevêque de Québec.

Présents : Mgr. l'Évêque de Tloa ; MM. Thomas Cooke, V. G., Louis Beaubien, Jean Harper, François-Xavier Délage, Jean-Baptiste Ferland et Joseph-David Déziel, procureurs.

Le nombre des procureurs pour la tenue du bureau devant être de huit, M. Nelligan, qui est celui qui a réuni le plus de suffrages après les procureurs élus, est prié de faire l'office de procureur pour le présent bureau.

Lu le procès-verbal du bureau tenu le trois Septembre mil huit cent cinquante-un.

Présentées les demandes d'agrégation de MM. Julien-Melchior Bernier, missionnaire, Charles Honore Laverrière, professeur au Séminaire de Québec, George Dubault et Charles-Félix Turgeon qui sont admis au nombre des membres de la société.

Présentées aussi les demandes d'agrégation de MM. François-Xavier Leduc, Narcisse Doucet, Paul De Villers, curés, et Octave Hébert qui sont admis, à la condition de se conformer à la 5e règle de la Société, telle qu'amendée par le bureau de 1834.

M. Nazaire Leclerc, qui avait cessé d'appartenir à la Société, est admis de nouveau comme membre, après avoir payé ses arrérages.

Il est décidé que M. Antoine Langlois, missionnaire à San-Francisco, et M. Maureault, curé de Saint-François du Lac, n'ayant pas payé leurs contributions depuis plus de deux ans, n'appartiennent plus à la Société.

Mgr. l'Évêque de Tloa propose et il est statué que la 5e règle, telle qu'amendée par le bureau de 1834, et la 10e soient amendées comme suit :

"Quiconque aura différé son agrégation ne sera reçu dans la Société qu'à la discréction du bureau, et à la condition de payer la 50e partie de tous les revenus ecclésiastiques qu'il aura perçus depuis sa prêtrise, le casuel excepté ; et cette règle s'appliquera pareillement à celui qui, après s'être retiré ou avoir été exclu de la Société, voudra y entrer de nouveau."

Mgr. l'Évêque de Tloa propose que le bureau nomme une commission pour reviser les règles de la Société et préparer un nouveau projet de règlements qui sera soumis à l'approbation du prochain bureau.

Cette proposition est adoptée et en conséquence Mgr. l'Évêque de Tloa, MM. Ferland, Déziel et Plante sont nommés pour être membres de la dite commission.

Présenté l'état des sommes reçues et payées, par M. le Trésorier, depuis le dernier bureau.

Recette de l'année.	{ Contributions annuelles.....	£ 406 15 8
	{ Rente des débentures.....	47 8 0

Somme qu'il y avait en caisse.....	£ 454 3 8
	1064 2 3

Dépense de l'année.....	£1518 5 11
	312 17 6

Somme en caisse.....	£1205 8. 5

En débentures.....	£ 790 0 0
En argent.....	415 8 5

£ 1205 8. 5

SOMMES ALLOUÉES AUX MEMBRES INFIRMIERS.

A M. J. P. Lefrançois.....	£75	0	0
M. C. Gauvreau.....	50	0	0
M. Daulé.....	50	0	0
M. Desrochers.....	45	0	0
M. A. Doucet.....	45	0	0
M. A. Lefrançois.....	40	0	0
M. Kelly.....	40	0	0
M. Couture.....	40	0	0
M. J. B. Pelletier.....	25	0	0

Compte détaillé de la dépense depuis le dernier bureau tenu le 3 Septembre 1851.

Traitemen alloué à M. J. P. Lefrançois.....	£65	0	0
Ditto à M. Daulé.....	45	0	0
Ditto à M. Desrochers.....	45	0	0
Ditto à M. A. Lefrançois.....	40	0	0
Ditto à M. Kelly.....	40	0	0
Ditto à M. Couture.....	40	0	0
Ditto à M. J. B. Pelletier.....	20	0	0
Ditto à M. Gaboury.....	12	10	0
Impression du procès-verbal, de lettres circulaires, etc.....	5	3	4
Pour ports de lettres et autres dépenses.....	0	4	2

£312 17 6

Le tout certifié conforme en substance au plumitif et au compte de M. le Trésorier.

Ce 6 Septembre 1852

E. G. PLANTE, PTRE.
Secrétaire S. E. S. M.